



VILLE DE MAYENNE

ACCUEIL DE LOISIRS



RÈGLEMENT INTÉRIEUR



LA COURTE ÉCHELLE 2 / 6 ANS

Contact: Aurore Fontaine
06.88.23.29.41 ou 02.43.30.21.23
02.43.30.21.46 les jours de fonctionnement du centre affaires-scolaires@mairie-mayenne.net



PLANET'MÔMES 6 / 11 ANS ANS -

Contact : Cyrille Rocton 06.30.07.70.36 ou 02.43.30.21.23 02.43.04.33.42 les jours de fonctionnement du centre affaires-scolaires@mairie-mayenne.net

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Les accueils de Loisirs de la Courte Echelle et Planet'Mômes sont ouverts les mercredis et pendant les vacances scolaires. Ils sont fermés les jours fériés et le samedi. Dans le cas d'un nombre d'inscriptions extrêmement faible, la collectivité se réserve le droit de fermer l'accueil de loisirs.

1) CONDITIONS D'ADMISSION

- L'Accueil est réservé aux enfants en âge d'être scolarisés et habitant Mayenne, ainsi que les familles assujetties à une redevance locale sur la ville de Mayenne sur présentation de la taxe foncière du bien.
- Les inscriptions sont à effectuer en Mairie ou par le biais de l'Espace Famille disponible sur le site internet de la Ville de Mayenne. Vous avez besoin :
- du carnet de santé de l'enfant,
- de votre N° allocataire CAF ou MSA,
- de votre quotient familial ou de votre avis d'imposition N-2.
- d'un justificatif de domicile

- Le nombre de places étant limité, pensez à inscrire les enfants une semaine avant le début des vacances scolaires
- Vous pouvez toujours nous contacter au dernier moment pour savoir s'il reste des places, mais nous ne pouvons pas garantir l'accueil de votre enfant.
- Inscription des enfants le lundi au plus tard pour les mercredis après-midis. Les inscriptions pour les vacances sont clôturées une semaine avant que celles-ci ne débutent.

2) HORAIRES ET FONCTIONNEMENT

- Horaires de fonctionnement : 7h15 18h45
- Accueil du matin pendant les vacances : 7H15 à 9H00 (maximum). Nous affinons le nombre de repas avec le restaurant municipal à 9h pour leur donner le temps de préparer.
- Attention : en cas de retards répétés, vous recevrez d'abord un courrier d'avertissement. Si cela se répète à nouveau, vous pourrez être convoqué en mairie par un élu. En cas de récidive, une pénalité financière sera aussi mise en place.
- Les repas, préparés par le restaurant municipal, sont servis vers 12h et les goûters vers 16h.
- Le soir, les enfants peuvent être récupérés à partir de 16H30 et jusqu'à 18H45. Si, pour une raison personnelle, vous devez venir chercher votre enfant avant la fin des activités, une décharge de responsabilité sera à compléter dans le bureau du directeur.

- Un circuit en car est prévu. Vous devez accompagner votre enfant à l'arrêt de car le matin (attendre avec lui jusqu'au départ du car) et venir le récupérer à ce même arrêt le soir : horaires du car en page 5. Merci de transmettre une autorisation écrite des représentants légaux (pour les enfants de Planet'Mômes uniquement) quittant seuls les arrêts du soir.
- L'enfant pourra être récupéré par une autre personne uniquement si celle-ci est munie d'une autorisation signée de son responsable légal.
- Les menus sont affichés dès le matin à l'accueil et visible sur le site internet de la ville.
- Pour les maternelles un temps de sieste pour les 2 – 4 ans est prévu l'après-midi et un temps calme pour les 4 – 6 ans
- Pour les primaires, un temps calme est organisé pour les 6-11 ans.

3) MODALITÉS D'INSCRIPTION

Le nombre de places est limité. Néanmoins, quelques places d'urgence seront disponibles sur présentation d'un justificatif valable (changement d'horaires de travail, décès...). En cas d'inscription au-delà de 6 semaines consécutives l'été, la collectivité proposera un rendez-vous aux familles pour discuter des motifs de cette demande.

Les inscriptions s'effectuent à la journée pendant les vacances scolaires et à la demie journée les mercredis. En cas d'absence sur une partie ou sur la totalité des jours réservés, 100 % du coût du séjour sera dû à la ville de Mayenne. (Sauf en cas de maladie de l'enfant supérieure ou égale à 2 jours, justifiée par un certificat médical, dans ce cas, seule la première journée d'absence sera facturée).

En cas d'absence, vous devez prévenir l'accueil de loisirs. Si vous avez inscrit votre enfant sur plusieurs jours et qu'il est absent le premier jour sans en avoir informé le directeur de l'accueil, la place pourra être donnée à un enfant sur liste d'attente.

Pour toute inscription hors délai et hors place d'urgence, un supplément sera facturé par enfant, au prix du séjour, sur délibération du Conseil Municipal

4) TARIFS

Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Municipal chaque année et en fonction du quotient familial.

Le tarif à la journée est composé de deux éléments :

- frais d'animation
- fourniture du repas et du goûter

La facturation est mensuelle. Elle sera à payer au trésor public

Des prestations de service de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Mutualité Sociale Agricole viennent éventuellement en déduction de ces tarifs.

Pour les familles séparées en garde alternée, nous tiendrons compte des semaines notées dans la convention de divorce.

Les accueils du matin et du soir sont facturés à la séance. Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Municipal chaque année. Les inscriptions hors délais sont pénalisées à hauteur de 10 € par retard.

Les tarifs demandés aux familles sont modulés en fonction des ressources. La ville de Mayenne a fait le choix de créer des tarifs différents en fonction de plusieurs tranches de quotients familiaux.

5) RECOMMANDATIONS AUX PARENTS

Il est recommandé:

- de ne pas apporter d'objets précieux, ni jeux (jouets, cartes...) ou argent : en cas de perte, la responsabilité de l'équipe d'animation ne pourra être retenue,
- de chausser correctement l'enfant : éviter les chaussures non fermées,
- de marquer les vêtements au nom de l'enfant (K-Way, bonnet, affaires de piscine...)
- de prévoir un change (couche par exemple) pour les enfants qui ont des accidents occasionnels.
- Par mesure de sécurité, aucun traitement médical ne pourra être distribué sans présentation d'une ordonnance. Pour les enfants bénéficiant d'un P.A.I. (Projet d'Accueil individualisé), fournir le document et la trousse de soin au directeur.

Merci de remettre le document en mairie lors de l'inscription de l'enfant.

 En cas de régime alimentaire, des repas peuvent être éventuellement fournis (nous donner le PAI de l'enfant et nous consulter). Le Directeur peut renvoyer un enfant :

- si son comportement gêne le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs
- s'il est porteur de parasites (poux, etc.),
- en raison de son état de santé, et notamment d'une température dépassant les 37,5 °

En cas d'inobservation de ce présent règlement, l'enfant ne sera pas admis à l'Accueil de Loisirs de la Courte Echelle et de Planet'Mômes.



Pour réserver les journées pendant les vacances scolaires et régler vos factures, pensez à **Mon esp@ce Famille** sur le site internet de la Ville de Mayenne



TRANSPORT

Un transport en car est proposé aux enfants de la Courte Echelle et de Planet' Mômes.

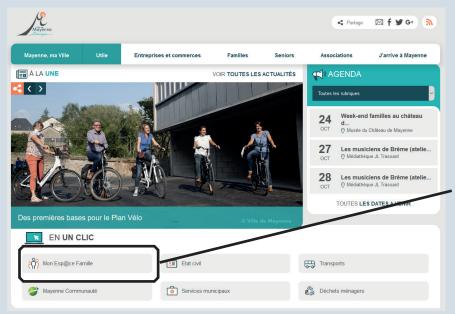
Un car peut emmener les enfants le matin et les amener le soir, suivant l'itinéraire indiqué ci-dessous. ATTENTION, seul l'arrêt à Lavoisier est surveillé

Arrêts	Matin	Soir
Lycée Lavoisier	8H30	18H06
Brossolette	8H35	18H03
Monuments aux morts	8H40	18H00
Quai Devises	8H45	17H55
Lycée Léonard-de-Vinci	8H50	17H50
Lycée Don Bosco	8H52	17H45
Angellerie	8H55	17H40
Jules Ferry	9H00	17H35



• Les enfants de moins de 6 ans doivent être accompagnés par leurs parents à la montée et à la descente du car. Ils ne peuvent en aucun cas partir accompagnés d'un autre enfant ni être confiés à leurs frères et soeurs de + de 6 ans. Il est demandé à ce que les frères et soeurs venant chercher les enfants de maternelle au car soient au minimum au collège (pas d'enfants d'écoles élémentaires).





Dans la rubrique « En un Clic »

Pour accéder aux inscriptions vous devez entrer votre code famille et votre mot de passe.

Ils sont indiqués sur vos factures, sous le logo de la ville.



TARIFS À LA JOURNÉE REPAS INCLUS

QUOTIENTS FAMILIAUX **TARIFS** 0 € / 300 € 6,82€ 2 301 € / 400 € 6,97 € 3 401 € / 500 € 7,22€ 4 501 € / 600 € 7,47 € 5 601 € / 700 € 7,77 € 6 701 € / 800 € 8,17€ 7 801 € / 900 € 8.57 € 901 € / 1000 € 8,97 € 8 9 1001 € / 1100 € 9,42€ 10 1101 € / 1200 € 9,87€ 1201 € / 1300 € 10,27 € 11 12 1301 € / 1400 € 10,67 € 13 1401 € / 1500 € 11.07 € 1501 € / 1600 € 11,47 € 14 15 1601 € / 1700 € 11,87€ 1701 € / 1800 € 12,27 € 16 1801 € / 1900 € 12,67 € 17 18 1901 € / 2000 € 13,07 € 19 2001 € / 2100 € 13,47 € 20 2101 € / 2200 € 13,57 € 21 2201 € / 2300 € 13,67 € 13,77 € 22 2301 € et plus

TARIFS MERCREDI APRÈS-MIDI REPAS INCLUS

QUC	TIENTS FAMILIAUX	TARIFS
1	0 € / 300 €	6,28 €
2	301 € / 400 €	6,38 €
3	401 € / 500 €	6,58 €
4	501 € / 600 €	6,78 €
5	601 € / 700 €	7,03 €
6	701 € / 800 €	7,38 €
7	801 € / 900 €	7,73 €
8	901 € / 1000 €	8,08 €
9	1001 € / 1100 €	8,48 €
10	1101 € / 1200 €	8,88 €
11	1201 € / 1300 €	9,23 €
12	1301 € / 1400 €	9,58 €
13	1401 € / 1500 €	9,93 €
14	1501 € / 1600 €	10,28 €
15	1601 € / 1700 €	10,63 €
16	1701 € / 1800 €	10,98 €
17	1801 € / 1900 €	11,33€
18	1901 € / 2000 €	11,68€
19	2001 € / 2100 €	12,03 €
20	2101 € / 2200 €	12,08 €
21	2201 € / 2300 €	12,13€
22	2301 € et plus	12,18€

TARIFS MERCREDI APRÈS-MIDI

SANS REPAS

QUC	TIENTS FAMILIAUX	TARIFS
1	0 € / 300 €	4,73 €
2	301 € / 400 €	4,78 €
3	401 € / 500 €	4,83 €
4	501 € / 600 €	4,88 €
5	601 € / 700 €	4,93 €
6	701 € / 800 €	4,98 €
7	801 € / 900 €	5,03 €
8	901 € / 1000 €	5,08 €
9	1001 € / 1100 €	5,13€
10	1101 € / 1200 €	5,18€
11	1201 € / 1300 €	5,23 €
12	1301 € / 1400 €	5,28 €
13	1401 € / 1500 €	5,33 €
14	1501 € / 1600 €	5,38 €
15	1601 € / 1700 €	5,43 €
16	1701 € / 1800 €	5,48 €
17	1801 € / 1900 €	5,53 €
18	1901 € / 2000 €	5,58 €
19	2001 € / 2100 €	5,63 €
20	2101 € / 2200 €	5,68 €
21	2201 € / 2300 €	5,73 €
22	2301 € et plus	5,78 €

QUC	TIENTS FAMILIAUX	TARIFS
1	0 € / 300 €	2,87 €
2	301 € / 400 €	2,94€
3	401 € / 500 €	3,11€
4	501 € / 600 €	3,28 €
5	601 € / 700 €	3,50 €
6	701 € / 800 €	3,82 €
7	801 € / 900 €	4,14€
8	901 € / 1000 €	4,46 €
9	1001 € / 1100 €	4,83 €
10	1101 € / 1200 €	5,20 €
11	1201 € / 1300 €	5,52 €
12	1301 € / 1400 €	5,84 €
13	1401 € / 1500 €	6,16€
14	1501 € / 1600 €	6,48 €
15	1601 € / 1700 €	6,80 €
16	1701 € / 1800 €	7,12€
17	1801 € / 1900 €	7,44 €
18	1901 € / 2000 €	7,76€
19	2001 € / 2100 €	8,08 €
20	2101 € / 2200 €	8,10 €
21	2201 € / 2300 €	8,12€
22	2301 € et plus	8,14€

TARIFS DES VEILLÉES TARIFS DES NUITÉES

QUC	TIENTS FAMILIAUX	TARIFS
1	0 € / 300 €	4,19€
2	301 € / 400 €	4,34€
3	401 € / 500 €	4,59 €
4	501 € / 600 €	4,84 €
5	601 € / 700 €	5,14€
6	701 € / 800 €	5,54€
7	801 € / 900 €	5,94€
8	901 € / 1000 €	6,34€
9	1001 € / 1100 €	6,79 €
10	1101 € / 1200 €	7,24€
11	1201 € / 1300 €	7,64€
12	1301 € / 1400 €	8,04€
13	1401 € / 1500 €	8,44€
14	1501 € / 1600 €	8,84€
15	1601 € / 1700 €	9,24€
16	1701 € / 1800 €	9,64€
17	1801 € / 1900 €	10,04€
18	1901 € / 2000 €	10,44 €
19	2001 € / 2100 €	10,84€
20	2101 € / 2200 €	10,94€
21	2201 € / 2300 €	11,04€
22	2301 € et plus	11,14€

ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR

QUC	TIENTS FAMILIAUX	TARIFS
1	0 € / 300 €	0,50 €
2	301 € / 400 €	0,51 €
3	401 € / 500 €	0,52 €
4	501 € / 600 €	0,53 €
5	601 € / 700 €	0,54 €
6	701 € / 800 €	0,55€
7	801 € / 900 €	0,56 €
8	901 € / 1000 €	0,57 €
9	1001 € / 1100 €	0,58 €
10	1101 € / 1200 €	0,59 €
11	1201 € / 1300 €	0,60€
12	1301 € / 1400 €	0,61 €
13	1401 € / 1500 €	0,62 €
14	1501 € / 1600 €	0,63 €
15	1601 € / 1700 €	0,64 €
16	1701 € / 1800 €	0,65€
17	1801 € / 1900 €	0,66€
18	1901 € / 2000 €	0,67 €
19	2001 € / 2100 €	0,68€
20	2101 € / 2200 €	0,69 €
21	2201 € / 2300 €	0,71 €
22	2301 € et plus	0,72 €

TARIFS DU REPAS

QUOTIENTS FAMILIAUX TARIFS		TARIFS
1	0 € / 300 €	1,55€
2	301 € / 400 €	1,60€
3	401 € / 500 €	1,75€
4	501 € / 600 €	1,90€
5	601 € / 700 €	2,10€
6	701 € / 800 €	2,40 €
7	801 € / 900 €	2,70 €
8	901 € / 1000 €	3,00 €

QUOTIENTS FAMILIAUX		TARIFS
9	1001 € / 1100 €	3,35€
10	1101 € / 1200 €	3,70 €
11	1201 € / 1300 €	4,00 €
12	1301 € / 1400 €	4,30 €
13	1401 € / 1500 €	4,60 €
14	1501 € / 1600 €	4,90 €
15	1601 € / 1700 €	5,20 €
16	1701 € / 1800 €	5,50 €

QUOTIENTS FAMILIAUX		TARIFS
17	1801 € / 1900 €	5,80 €
18	1901 € / 2000 €	6,10€
19	2001 € et plus	6,40 €

RÈGLEMENT INTÉRIEUR
Je soussigné(e)
Nom et Prénom de l'enfant :
reconnais avoir pris connaissance et accepter le réglement intérieur des Centres de loisirs
« Planet'Mômes » et « La Courte Echelle ».
A Mayenne, le
Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »
Signature, (Parents et enfant)

Ce règlement est à compléter et retourner au service jeunesse de la Ville de Mayenne.

10 rue de Verdun CS 60111 53100 MAYENNE Cedex

Renseignements: affaires-scolaires@mairie-mayenne.net 02.43.30.21.23

Validité du règlement intérieur à compter du 1er février 2024





